

PUBLIE LES  
MARDI & VENDREDI

DE CHAQUE SEMAINE

ANNONCES

300 mots, la ligne, 1000

Adresses d'affaires, 98 par an

Adresser toutes lettres, corres-

pondances, etc., à

FERD. ROBIDOUX,

Éditeur-Propriétaire

# Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

Shédiac, N. B., Vendredi, 26 Mars 1897.

PUBLIE LES

MARDI & VENDREDI

DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

Un an, en avance, \$1 00

Six mois, en avance, \$0 75

EN CLUBS

Un an, en avance, \$1 00

Six mois, en avance, \$0 80

PAYABLE D'AVANCE

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

VOL. XXX.—No. 74

## Nouveau-Brunswick—L'Acte des Grands Chemins, 1896.

ADOPTÉ LE 20 MARS 1896.

Il est décrété par le Lieutenant-Gouverneur et l'Assemblée Législative :

1. Cet Acte sera appelé "l'Acte des Grands Chemins, 1896."  
2. Dans cet Acte les termes qui suivent auront la signification qui leur est respectivement assignée ci-après, à moins que telle signification soit contraire ou inconsistante au contexte :  
"Conseil" signifie Conseil de Comté de chaque municipalité dans la Province.  
"Commissaire" signifie Commissaire de Chemins ou Grands Chemins, nommé par le Conseil de Comté.  
"Division" signifie Paroisse, ou partie de Paroisse, tel qu'érigée par le Conseil en vertu de la clause 28 de cet Acte.  
"District" signifie une partie de la Division, tel qu'érigée par le Commissaire en vertu de la clause 30 de cet Acte.  
"Chemins" s'entend et comprend tout terrain dont le public a droit de se servir comme chemin public, soit acquis en ayant été tracé par le Commissaire ou autre officier autorisé, soit par l'usage, d'édicace ou autrement, qu'il ait été travaillé ou non.

### TRACÉ DES CHEMINS.

3. Quand trois francs-tenanciers ou plus demanderont par écrit aux Commissaires de tracer, élargir, altérer ou prolonger un chemin public sur quelque terrain, et que le ou les propriétaires n'y consentiront point, les Commissaires ou deux d'entre eux demanderont à un Juge de Paix, qui est par le présent requis de l'octroyer un bref adressé au Sheriff, Député-Sheriff ou tout Constable du Comté, lui commandant de convoquer cinq francs-tenanciers du Comté, domiciliés en dehors de la paroisse où se trouve le chemin proposé, à certain temps et lieu désignés dans le dit bref, pour examiner le chemin proposé, l'altération, l'élargissement ou le prolongement demandé ; et les dits Commissaires, ou deux d'entre eux, se rendront au temps et lieu spécifiés dans le bref ; si le dit Juge, qui sera assermenté par un Juge de Paix, trouve que le chemin, altération, élargissement ou prolongement est nécessaire, et pour exiger et ordonner à toute personne trouvée dans ce bailles de quitter et de s'en aller, et sur refus de telle personne de s'en aller, pourra l'en chasser, et aura tous les autres pouvoirs inhérents aux fonctions et aux devoirs de constable pour la préservation de la paix publique.

4. Nul chemin ne sera ainsi ouvert au public avant que les dommages aient été payés au propriétaire du terrain ou au Trésorier du Comté, qui le recevra et en rendra compte comme des autres fonds du comté, si le propriétaire du terrain ne consent par écrit à l'ouverture du dit chemin.  
5. Quand les dommages sont payés au Trésorier, il en fera l'entrée dans un compte de chemin séparé, qui tiendra dans les livres de compte du comté, et sur ordre du conseil du comté les paiera à quiconque sera désigné dans le dit ordre, quand demande en sera faite.  
6. Quand deux Commissaires jugeront nécessaire de tracer un chemin sur un terrain, et que le ou les propriétaires consentiront par écrit à l'ouverture du dit chemin, les commissaires procéderont au tracé et déposeront avec leur retour de chemin le dit consentement par écrit.

7. Si en faisant une altération ou ouvre un nouveau chemin et que le vieux chemin ou partie d'icelui soit fermé et retourne aux propriétaires du terrain sur lequel passe le nouveau chemin, le Juge tiendra compte de la valeur du vieux chemin ainsi fermé, en réduction des dommages. Quand un chemin est tracé, élargi ou prolongé en vertu d'une loi concernant les grands chemins, et que les dommages, s'il y en a, sont payés comme susdit, les Commissaires peuvent ouvrir le dit chemin et en enlever toute obstruction.  
8. Quand il sera demandé un chemin privé, les Commissaires ou deux d'entre eux y passeront et le traceront si le propriétaire y consent par écrit ; si le propriétaire s'y oppose, le commissaire, si c'est haut ordonné, lequel Juge décidera du chemin demandé, et s'il est jugé nécessaire et qu'il y ait désaccord quant aux dommages, il en fera l'évaluation, et le montant des dommages sera payé par le demandant au propriétaire du terrain sur lequel passe le chemin avant qu'il soit ouvert, à moins que le propriétaire ne consente par écrit à l'ouvrir. Les frais du tracé, selon le tarif de la clause 24 de cet Acte, seront payés par le demandant avant la convocation du jury, et il ne sera tracé aucun chemin privé de plus de deux perches de largeur, contre le consentement du propriétaire du terrain sur lequel il passe ; poupu qu'il n'ait aucune bâtisse à moins de deux perches du centre du chemin ainsi tracé.

9. Les chemins publics seront tracés de pas plus de six et de pas moins de quatre perches de largeur, pour un chemin de quatre perches de largeur, ils pourront, sujets aux dispositions de la clause 3, être portés à une largeur de pas plus de quatre perches, selon que les Commissaires ou deux d'entre eux le jugeront approprié. Tous les chemins enregistrés sur lesquels ont été déposés des deniers publics sont par le présent déclarés chemins publics ou grands chemins, bien qu'ils n'aient pas quatre perches de largeur.

10. Quand il sera fait des altérations à un chemin en vertu de cet acte, toute partie de chemin ou d'un autre chemin qui, dans l'opinion des commissaires, deviendra inutile au public, sera discontinuée, et les commissaires en autoriseront la fermeture et le clôturage par le propriétaire du terrain, après quoi le vieux chemin ou la partie qui en sera discontinuée, ne sera plus considérée publique, mais les commissaires n'en autoriseront la clôture que lorsque le chemin neuf sera bon et passable, et pourvu que nul vieux chemin ou partie d'icelui ne soit discontinuée quand il y a des maisons dont les propriétaires seraient privés de chemin par la dite fermeture.

11. Les commissaires marqueront soigneusement tous les chemins tracés, élargis, altérés ou prolongés sous leur direction en vertu de cet Acte, en en désignant la largeur par une ligne de balises de chaque côté ou par une ligne de balises dans le centre, ou par quelque autre description définissant clairement le commencement et la fin, et indiquant par écrit la largeur, les bornes et lignes de tout chemin ainsi tracé, élargi, altéré, prolongé ou fermé, et dans les trois mois qui suivront, en feront rapport au Secrétaire du Comté qui en fera l'entrée dans un livre tenu à cet effet. Tout commissaire ou secrétaire de comté négligeant ce devoir paiera une amende de douze dollars pour chaque offense.

12. La formule du rapport des commissaires de chemins faisant le tracé d'un chemin sera comme suit :  
"Les soussignés, commissaires des grands chemins pour la paroisse de \_\_\_\_\_, dans le comté de \_\_\_\_\_, ont tracé par les présentes un chemin (dire ici où est situé le chemin), et en donner une description aussi complète que possible pour servir de grand chemin public."  
"Daté ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ A. D. 18 \_\_\_\_"  
"Signé en présence de \_\_\_\_\_"  
"Commissaires."

### CHEMINS D'HIVER.

13. Quand cinq francs-tenanciers ou plus, domiciliés dans la division de grands chemins, demanderont à un commissaire de grand chemin pour la division, de tracer un chemin d'hiver public sur un terrain quelconque, et que le ou les propriétaires n'y consentiront point, ce commissaire examinera sans délai le chemin proposé, et s'il juge le chemin nécessaire, il en fera le tracé et évaluera les dommages qui pourront résulter pour les propriétaires, qui devront être d'abord avertis du temps et du lieu où se feront le tracé et l'évaluation des dommages.

14. Tel chemin sera tracé de pas plus de vingt-quatre pieds de largeur, et le public n'aura droit de passage dans le dit chemin que du premier jour de décembre au dixième jour d'avril de chaque année, pour une période de deux ans, à commencer du premier jour de décembre après l'évaluation et le paiement des dommages ci-haut décrétés, et les propriétaires respectifs pourront fermer ce chemin au public voyageur pendant le reste de l'année et chaque année.

15. Une description convenable du chemin ainsi tracé sera déposée par le dit commissaire au bureau du secrétaire de comté ; semblable demande pourra être faite aux commissaires de grands chemins une seconde fois, et par la suite aussi souvent qu'il sera jugé nécessaire, pourvu qu'entre deux telles demandes il se soit écoulé un intervalle d'au moins dix-huit mois, et que l'on procède sous tous rapports, et quant aux dommages, qui devront être payés au même effet, absolument comme pour la première demande.

16. Nul tel chemin ne sera ouvert au public tant que les dommages évalués n'aient été payés au propriétaire du terrain, ou au trésorier du comté, qui en recevra la somme et la tiendra avec les autres fonds du comté, et qui, sur demande, devra la payer aux personnes qui y ont droit.

17. Ces dommages, ainsi que les frais du commissaire pour tracer le dit chemin et l'enregistrer au bureau du secrétaire du comté, seront payés par les personnes demandant le dit chemin.

### OBSTRUCTION DES GRANDS CHEMINS.

18. Nulle personne n'érigera ou placera de bâtisse, cabane, hangar, tente ou maison, ou sans autorité légale, n'érigera ou placera de poteau, piquet, ou autre obstruction sur un chemin, grand chemin ou rue, sous peine d'une amende n'excédant pas vingt dollars, plus les frais de poursuite, ou d'emprisonnement pour une période de pas plus de trente jours.

19. Nulle personne n'échangera ou vendra, directement ou indirectement, aucune boisson dans un chemin, grand chemin ou rue, ou dans une bâtisse, cabane, tente, hangar, maison placée entièrement ou partiellement dans un chemin, grand chemin ou rue, sous peine d'une amende n'excédant pas vingt dollars, plus les frais de poursuite, ou d'emprisonnement pour une période de pas plus de trente jours.

20. Tout magistrat ou constable spécial nommé en vertu de la première clause suivante pourra démolir ou enlever toute bâtisse, cabane, tente, hangar ou maison, clôture, poteau, piquet ou autre obstruction placée dans un chemin, grand chemin ou rue sans autorisation légale, et pourra exiger et ordonner à toute personne trouvée dans ce bailles de quitter et de s'en aller, et sur refus de telle personne de s'en aller, pourra l'en chasser, et aura tous les autres pouvoirs inhérents aux fonctions et aux devoirs de constable pour la préservation de la paix publique.

21. Tout tel constable spécial pourra être nommé par un magistrat du comté ou d'un comté voisin, et tel magistrat administrera et est par le présent autorisé à administrer à tout tel constable le serment qui suit :  
"(Nom du constable), vous jurez que vous remplirez fidèlement, diligemment, et au meilleur de vos capacités, les devoirs qui vous sont imposés par la clause 20 de l'Acte des Grands Chemins, 1896, par rapport à certaine maison (ou toute autre erection suivant le cas) située (spécifier ici le quartier ou la localité aussi fidèlement que possible), dans la paroisse de \_\_\_\_\_ et dans le comté de \_\_\_\_\_, et qu'en remplissant ces devoirs vous préserverez, au meilleur de vos capacités, la paix dans le comté. Que Dieu vous en aide."

22. Quiconque, sans autorité légale et de toute autre manière que celle ci-haut spécifiée, changera, envahira ou obstruera tout chemin public, petit chemin ou autre chemin consacré au public, ou remplira ou obstruera tout fossé ou cours d'eau dans un chemin, sera, pour chaque délit, passible d'une amende n'excédant pas huit dollars, et s'il ne fait disparaître toute telle obstruction dans les trois jours qui suivront l'avis qui lui sera donné par le Commissaire, il sera passible d'une amende de huit dollars ; et ainsi de suite jusqu'à ce que l'obstruction soit enlevée. Toute personne qui continuera l'envahissement ou l'obstruction d'un chemin ou fossé, après avoir été requis, verbalement ou par écrit, de l'enlever, par l'un des commissaires, sera considérée coupable d'envahissement ou d'obstruction de tel chemin ou fossé, par les termes de cette clause. Lorsque tout tel envahissement ou obstruction d'un chemin public existe, le commissaire, si l'obstruction ne disparaît auparavant, assignera, s'il le juge approprié, après trois jours d'avis public, à la criée et au plus bas enchérisseur solvable, la tâche d'enlever toute obstruction ci-dessus de la dépose en lieu sûr (si elle est susceptible d'être ainsi enlevée et déposée) mais ailleurs que dans un chemin ou une commune publics, ou vendra la dite obstruction ou objet au pli le plus haut enchérisseur solvable. Dans ce dernier cas, le produit de telle vente sera appliqué d'abord à payer les frais encourus pour se débarrasser de l'obstruction, et la balance, s'il en reste, sera payée au propriétaire de l'objet, s'il est clairement établi à qui appartient l'objet ; autrement la balance sera déposée entre les mains du trésorier du comté, qui la gardera l'espace de douze mois si la propriété n'est pas réclamée et prouvée plus tôt (dans lequel cas la somme sera payée au propriétaire) ; et à l'expiration des douze mois elle deviendra la propriété de la division dans laquelle l'obstruction a eu lieu, et sera dépensée sur les chemins et ponts de telle division. Si le dit objet d'obstruction n'est pas absolument vendu en premier lieu, mais transporté comme susdit à un lieu de dépôt, les frais du transport seront à la charge du dit objet, et le commissaire le rendra l'espace de trois mois, à moins que les frais ne soient plus tôt payés par le propriétaire, et l'objet sera alors vendu par le commissaire en la manière autorisée en premier lieu, et le produit sera appliqué en la même manière ; si l'objet n'est d'aucune valeur, ou d'une valeur insuffisante pour couvrir les frais de transport, ces frais seront payés à celui qui l'aura transporté à moins les deniers des chemins de la division, et s'il n'y en a pas assez en caisse, on comblera le déficit par une allocation en faveur de la personne qui l'aura transporté sur sa taxe de chemin pour l'année ou les années subséquentes, et le commissaire donnera un certificat à cet effet. Les amendes imposées par cette clause et les frais de conviction seront recouvrables par-devant un Juge de Paix du comté où l'obstruction, altération ou empiétement aura eu lieu, et seront prélevées par voie de bref de détresse, et la vente des effets de la personne en défaut, ou de bref d'emprisonnement contre la personne en défaut si on ne trouve pas assez d'effets, ou par bref d'emprisonnement en premier lieu, à la discrétion du magistrat imposant telle peine, et dans le cas d'emprisonnement le dit magistrat en fixera dans le bref le nombre de jours, qui ne devra en aucun cas dépasser vingt ; et cette amende une fois recouvrée sera appliquée à la réparation des chemins dans la division où l'offense aura été commise.



## BEAUX PRESENTS DE NOEL

Que tout le monde vienne en profiter.

En considération du généreux patronage que vous m'avez donné pour l'année qui s'en va, j'ai décidé de donner :

UNE BELLE CARTE DE NOEL,  
UN BEAU CALENDRIER 1897.

Bonne Botte pour femmes, 60cts ; Pantoufles pour femmes, 10cts ; et le reste en proportion, qui est trop long à mentionner comme je tiens le plus gros stock de chaussures dans la ville.

J. P. BREAU,

En face du Marché, Grand'Rue, MONCTON

## Voici le Printemps !

Vidé la demo de la grande activité qui règne dans nos magasins. Nos d'été n'avaient jamais été mieux pourvus d'HABILLEMENTS, FALERETS et ACCESSOIRES.

250 Vêtements d'Hommes.— Une grande variété de robes et en couleurs plus foncées et plus claires, Bonnes D. ubières, Façon garantie, fini spécial, à \$3.48, \$4.50, \$5.48, \$6.75, \$7.50, \$11.

150 Vêtements de Gars.— Prix \$3.75, \$4.48, \$6 et jusqu'à \$9. Vêtements à la mode, et à la dernière mode. Vêtements de G. igo Cheviot bien et à double revers, façon parfaite. Vêtements d'été de fantaisie, coupe délicate.

Vêtements en 3 morceaux pour Garçonnetts.— \$2.75, 3.25, 3.50, 3.75, 4.25, jusqu'à \$7.50. Meilleur Tweed anglais, Serge bleue et noire, Tweed pâle et à effet mixte.

225 Vêtements en 2 morceaux pour Garçonnetts.— \$1.25, 2.00, 2.50, 3.00 et jusqu'à \$5, bien faits, tailles pour enfants de 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans.

175 Pantalons courts pour Garçonnetts.— 40cts, 50cts, 60cts, 70cts jusqu'à \$1.50

Habits et Vestes noirs.— Valeur spéciale—Gilets à revers simple, bien finis, coupe garantie, \$6.75 à 10.50. A revers double, meilleure doublure, etc., \$7. Cateways en grande variété à \$7, \$9 et \$10.50. VESTES de fantaisie, à revers simple ou double, couleur ou foncée, \$1 à \$3

Nos Casquettes de Tweed, Gilet et Bicyclette sont arrivées. Patronage admirables. Les Casquettes à bicyclette sont grées de Proteus brevetés pour les yeux contre la poussière et remplissent les lunettes.

Chemises de gout pour Hommes.—Ce qu'il y a de mieux. Chemises de satinette noire 75cts et 97cts, pour gars 50cts. Chemises Manhattan négligé de toute mode et de toute couleur. Drille bleu et blanc, 50 et 75cts.

Mouchoirs de cou. Nous avons le plus bel assortiment de Mouchoirs de cou qu'on puisse désirer. Les derniers goûts : Quatre-en-mains, Rond et Boucle.

## Peter McSweeney,

190, 192, 194, Grand'Rue, MONCTON.

## Amable Richard,

SHÉDIAC, N. B., VOITURIER.

Fabrique les meilleures voitures dans d'été et d'hiver, les trucks-wagons, etc., et exécute tous les ouvrages venant de la campagne.

Plusieurs sont prêts, et l'argent étant rare elles seront vendues presque moitié prix en argent à l'impact. C'est une occasion sans pareille faites vous d'en profiter.

Shédiac, 15 mars 1897.

## Richard Sullivan & Co.

Marchands en Gros de VINS & SPIRITUEUX.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE THE, TABAC, CIGARETTES.

44 et 46 Dock Street, ST. JEAN, N. B.

## UNION HOTEL

Grand'rue, Moncton.

O. S. LEGÈRE, Propriétaire.

Accommodation de première classe pour les voyageurs. Bonne cuisine. Prix modérés. FABRICANT DE SODA WATER ET GINGER ALE.

## Au prix courant.

D'ici au 15 avril je vendrai mon stock de marchandises au prix courant, afin de faire place pour les marchandises du printemps qui doivent m'arriver. C'est une belle occasion d'acheter à grand marché. Profitez-en !

J. C. VAUTOUR, Richibouctou, 10 mars 1897.

### ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER, SHÉDIAC, N. B.

Dr L. J. BELLIVAU, SHÉDIAC, N. B.

Dr E. T. GAUDET, MÉDECIN-CHIRURGIEN, ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.

Dr THOS. J. BOURQUE, MÉDECIN CHIRURGIEN, RICHBOUTOU, N. B.

Dr A. GALLANT, MÉDECIN & CHIRURGIEN, WELLINGTON STATION. I.P.E.

Dr HENRI DENIS, M. D. C. M. D. V. S., DOCTEUR EN MÉDECINE, RICHBOUTOU, N. B.

A. D. RICHARD, L.L.B., AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ST-JOSEPH, N. B.

W. A. RUSSELL, AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ST-JOSEPH, N. B.

T. W. BUTLER, PROCUREUR-AVOCAT, NEWCASTLE, N. B.

Alphonse T. LeBlanc, AGENT D'ASSURANCE, DUPUIS CORNER, N. B.

JACOB H. HEBERT, SHÉDIAC, N. B.

FRED. S. GALLANT, GRANDE DIGUE

W. GIRARD, AGENT, 118 QUÉBEC, N. B.

Dr J. A. LEGER, SHÉDIAC, N. B.

Dr L. J. BELLIVAU, SHÉDIAC, N. B.

Dr E. T. GAUDET, MÉDECIN-CHIRURGIEN, ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.

Dr THOS. J. BOURQUE, MÉDECIN CHIRURGIEN, RICHBOUTOU, N. B.

Dr A. GALLANT, MÉDECIN & CHIRURGIEN, WELLINGTON STATION. I.P.E.

Dr HENRI DENIS, M. D. C. M. D. V. S., DOCTEUR EN MÉDECINE, RICHBOUTOU, N. B.

A. D. RICHARD, L.L.B., AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ST-JOSEPH, N. B.

W. A. RUSSELL, AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ST-JOSEPH, N. B.

T. W. BUTLER, PROCUREUR-AVOCAT, NEWCASTLE, N. B.

Alphonse T. LeBlanc, AGENT D'ASSURANCE, DUPUIS CORNER, N. B.

JACOB H. HEBERT, SHÉDIAC, N. B.

FRED. S. GALLANT, GRANDE DIGUE

W. GIRARD, AGENT, 118 QUÉBEC, N. B.

Dr J. A. LEGER, SHÉDIAC, N. B.

Dr L. J. BELLIVAU, SHÉDIAC, N. B.

Dr E. T. GAUDET, MÉDECIN-CHIRURGIEN, ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.

Dr THOS. J. BOURQUE, MÉDECIN CHIRURGIEN, RICHBOUTOU, N. B.

Dr A. GALLANT, MÉDECIN & CHIRURGIEN, WELLINGTON STATION. I.P.E.

Dr HENRI DENIS, M. D. C. M. D. V. S., DOCTEUR EN MÉDECINE, RICHBOUTOU, N. B.

A. D. RICHARD, L.L.B., AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ST-JOSEPH, N. B.

W. A. RUSSELL, AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ST-JOSEPH, N. B.

T. W. BUTLER, PROCUREUR-AVOCAT, NEWCASTLE, N. B.

Alphonse T. LeBlanc, AGENT D'ASSURANCE, DUPUIS CORNER, N. B.

JACOB H. HEBERT, SHÉDIAC, N. B.

FRED. S. GALLANT, GRANDE DIGUE

W. GIRARD, AGENT, 118 QUÉBEC, N. B.

Dr J. A. LEGER, SHÉDIAC, N. B.

Dr L. J. BELLIVAU, SHÉDIAC, N. B.

Dr E. T. GAUDET, MÉDECIN-CHIRURGIEN, ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.

Dr THOS. J. BOURQUE, MÉDECIN CHIRURGIEN, RICHBOUTOU, N. B.

Dr A. GALLANT, MÉDECIN & CHIRURGIEN, WELLINGTON STATION. I.P.E.

Dr HENRI DENIS, M. D. C. M. D. V. S., DOCTEUR EN MÉDECINE, RICHBOUTOU, N. B.

A. D. RICHARD, L.L.B., AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ST-JOSEPH, N. B.

W. A. RUSSELL, AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ST-JOSEPH, N. B.

T. W. BUTLER, PROCUREUR-AVOCAT, NEWCASTLE, N. B.

Alphonse T. LeBlanc, AGENT D'ASSURANCE, DUPUIS CORNER, N. B.

JACOB H. HEBERT, SHÉDIAC, N. B.

FRED. S. GALLANT, GRANDE DIGUE

W. GIRARD, AGENT, 118 QUÉBEC, N. B.

Dr J. A. LEGER, SHÉDIAC, N. B.

Dr L. J. BELLIVAU, SHÉDIAC, N. B.

Dr E. T. GAUDET, MÉDECIN-CHIRURGIEN, ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK.

Dr THOS. J. BOURQUE, MÉDECIN CHIRURGIEN, RICHBOUTOU, N. B.

Marchandises d'hiver
Marchandises d'hiver
Marchandises d'hiver

O. M. Melanson
SHEDIAO,

un assortiment complet de marchandises dans les dernières nouveautés et dans les derniers goûts, à des prix extraordinairement réduits.

Robes de cariole
Couvertes de voyage
Capots de pelletterie
Casques de pelletterie
Collets et Manchons de pelletterie pour dames
Ulsters pour hommes
garçons
enfants
Habits pour hommes
garçons
enfants

Draps à Manteaux,
Ulsters et Capots

Freize] canadien,
President, Beaver, Etoffe,
Tweeds canadiens et
écossais, etc.

Etoffes à Robes
Les patrons les plus nouveaux et de tout prix.

Ginghams, Shirting, Flanellette, Flanelle grise, Flanelle blanche, Flanelle rouge
Couvertes blanches, Couvertes grises, Confortables, etc.

CHAUSSURES
Mon assortiment de chaussures n'est jamais été aussi complet et aussi varié et les prix défient la compétition.

MEUBLES
Cassises, Berceuses, Chaises de Salon, Tables, Tables de salon, Conchettes, Aménagement de chambre, Matelas de laine, Matelas de broche, etc.

GROceries
Ferrermeries, Faïence, Verre, Harang, Morue, Fer et Acier en barres, etc.

Melanson
Melanson

N.B.—Toute commande par la malle recevra notre attention la plus pressée.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

D'ores et d'après l'abonnement au MONITEUR ACADIEN, quand il ne sera pas payé d'avance, ou dans le premier mois, sera comme suit: Dans les Clubs \$1.25 par année Hors les Clubs 2.00

LE MONITEUR ACADIEN

SHEDIAO 26 MARS 1897

CHRONIQUE POLITIQUE

Le "Gleaner" de Frédéricton, annonce que l'hon. John Costigan entrera dans le cabinet du Nouveau Brunswick et prendra un des principaux portefeuilles. Une dépêche d'Ottawa contredit cette rumeur.

Le gouvernement Laurier vient de remporter une nouvelle victoire dans le comté de Wright, une des divisions d'Ottawa, où son candidat, M. Champagne, a battu le candidat conservateur, M. McDougall, par une majorité de 756 voix. Cette élection avait été nécessaire par la résignation de M. Devlin, nommé agent d'immigration en Irlande.

La cour suprême d'Ottawa a rendu sa décision dans trois contestations électorales portées en révision devant ce tribunal. Par cette décision trois députés conservateurs perdent leurs sièges dans la chambre des communes. Ce sont MM. Hugh John McDonald pour Winnipeg, Edouard Hackett pour Prince-Ouest, I. P. E. et M. Boyd pour McDonald, Manitoba.

Les élections provinciales dans la Nouvelle-Ecosse.

Une édition spéciale de la Gazette Royale de la Nouvelle Ecosse annonce la dissolution de la législature et contient une proclamation fixant la date des élections générales: l'appel nominal se fera le 13 d'avril et la votation aura lieu le 20 du même mois. Cinq semaines semaines seulement nous séparent de cette dernière date: la campagne électorale sera donc relativement courte.

LE PARLEMENT FEDERAL

La deuxième session du nouveau parlement canadien s'est ouverte hier après midi. Nous publierons le discours du trône mardi.

Dans ce discours, allusion est faite à la célébration que tout l'empire britannique est en voie de préparer en honneur du sixantième anniversaire du couronnement de notre Gracieuse Souveraine, la Reine Victoria; il est question d'un pétitionnaire sur la prohibition; on y annonce la révision du tarif et une augmentation

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

La pêche au homard sur les cotes du Cap-Breton.

Les pêcheurs du Cap-Breton sont d'avis que la saison de la pêche au homard sur les côtes de cette province sera à une mauvaise époque de l'année. En conséquence, ils ont signé une pétition qu'ils ont envoyée au département de la marine et des pêcheries à Ottawa, et dans laquelle ils demandent que l'ouverture de la pêche de la saison de pêche soient fixées selon que l'exige la condition particulière des côtes.

Feu Monsieur Narcisse Dufour.

Lundi, 15 mars, la paroisse de Saint David, Me., perdit un de ses citoyens les plus estimés dans la personne de Monsieur Narcisse Dufour, ancien cultivateur, qui y était né et y avait passé toute sa vie en donnant l'exemple de ses mœurs et de ses vertus qui distinguait un si haut degré cette remarquable génération dont il ne reste plus que bien peu de rejetons à l'heure présente.

L'inondation aux Etats-Unis.

Il devient difficile de correspondre avec des endroits inondés par le Mississippi et ses tributaires. Des dépêches reçues cependant de ce côté nous disent qu'une quantité de terrain aussi considérable que l'Etat du Missouri, est actuellement submergé, et le pire n'est pas arrivé. La région commençant au nord de New Madrid, Mo., y compris les vallées de la rivière St. François, de la rivière Blanche et de la rivière Arkansas, dans l'Arkansas, à l'est du Kentucky, dix vallées du Tennessee, les rivières Cache, Obedon et Yacco, ainsi que la partie sud de la rivière Rouge sont aussi inondées. Les collines et les quelques sites élevés servent de lieu de refuge. Toutes les dépêches qui nous arrivent racontent les plus terribles scènes de désolation.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Le différend Crétois

Si la guerre éclate, à propos de l'île de Crète, les grandes puissances seront peut-être surprises un bon jour des ressources et des forces de résistance de la Grèce. Une dépêche de source romaine attribue aux habitants grecs de Constantinople l'intention d'organiser un soulèvement à main armée.

Vertical text on the right edge of the page, including names like 'Mme C.', 'Ven', and 'FID'.

Monstrueuse Vente de Chaussures

L. Higgins & Cie., 117 & 119 GRAND'RUE -- ENSEIGNE DE LA GROSSE BOTTE -- MONCTON

Se continuera jusqu'au 10 Avril. Bottines et Souliers marqués à une bien grande réduction.

Il est défendu aux hommes

De lire cette annonce, car elle ne concerne que le beau sexe. Mesdames, je viens de recevoir mes MARCHANDISES DU PRINTEMPS, et je vous presse de venir les voir avant de renouveler vos toilettes pour la belle saison.

Grande Vente Inoubliable!

\$25,000 de STOCK!

Ayant décidé de faire un changement dans mon commerce en février prochain, j'ai résolu de vendre tout mon stock au prix coûtant pour argent comptant.

\$25,000 En marchandises de toute sorte vont y passer! Voilà une chance qui se voit rarement! Afin de faire votre choix, venez les premiers jours, car avant longtemps le stock sera épuisé.

Vente monstre de Chaussures

BOTTES & BOTTINES

Table listing various shoe styles and prices, including 'Bott. à élastique et à lacer, hommes', 'Bott. boutons ou laçets, pour dames', etc.

CHAPEAUX

Table listing various hat styles and prices, including 'Chapeaux de feutre durs', 'Chapeaux de feutre mous', etc.

Vêtements confectionnés

Nous avons pour \$2,000 d'HABITS et PANTALONS que nous vendons au plutôt que nous donnons à plus bas prix encore que le meilleur marché.

Nous avons de tout ce que vous pouvez demander, et pour argent comptant c'est nous qui vendons au meilleur marché.

Poirier, Doiron & Cie.

André Magasin A. S. Poirier.

ENCAN.

Nous vendrons à l'encan, à la résidence d'Archibald McIntosh, à la Black River, comté de Kent.

SAMEDI, 3 AVRIL PROCHAIN, à 1 heure de l'après midi, les articles suivants:

- 1 bon cheval de 10 ans, 1 vache neuve, 2 vaches de 5 ans qui vèleront, 1 taureau de 2 ans, 2 veaux, 1 charrette avec tombereau, 1 traîne à bois, 1 carriole, 1 homme faucheur, 1 râteau Comès, 1 wagon fin bon comme neuf, 100 boisseaux de sarrasin, 1 harnais fin, 1 gros harnais, 1 beau cochon, 150 boisseaux de patates, 2 robes de carrie, 2 robes de sarrasin, une quantité de foin et paille et avoine verte, etc., etc.

MM. C. C. RICHARDS & CIE., YARMOUTH, N. S.

« Ne vous trompez point. » Insistez pour avoir le véritable mélange à former TONKA. Voici le paquet.

Indienne! Indienne!

ANGLAISE ET CANADIENNE.

Nous avons reçu notre première consignment d'indienne anglaise, garantie pour ne pas changer, et toute de patrons choisis.

W. F. FERGUSSON, 174 Grand'Rue, Moncton

UNE LETTRE IMPORTANTE. RELATANT COMMENT UNE VICTIME DE LA SCIATIQUE A ÉTÉ GUÉRIE.

Un correspondant du News Letter de Orillia, read la lettre publiée avec la permission de l'auteur.

La lettre suivante nous a été envoyée par le correspondant du News Letter, à Coldwater, Ont., et nous nous faisons un plaisir de la publier: Coldwater, 25 sept. 1896.

Il y a quelques jours, je fus pris soudain d'une attaque de sciaticque, et me rappelant qu'il y a quelques années, un de mes amis bien connu, M. C. T. Hopson, de Fesserton, à quelques milles de moi, avait beaucoup souffert de cette douloureuse maladie, j'ai cru qu'il était de mon devoir de consulter ce monsieur pour connaître à quel remède il attribuait sa guérison.

Il me donna les informations demandées et écrivit le témoignage suivant qu'il désire voir publié de la manière que je croirai la plus convenable, espérant qu'il tombera sous les yeux d'un grand nombre de malades qui, comme moi, soupirent après la guérison.

Fesserton, 18 septembre 1896. C'est avec beaucoup de satisfaction que je fais connaître la merveilleuse guérison que les Pilules Rosses de Dr Williams ont opérée en moi.

En 1892, je tombai gravement malade de la sciaticque, je fus traité en divers lieux par deux médecins, mais sans interruption de mon commerce de bois. Il me donna les informations demandées et écrivit le témoignage suivant qu'il désire voir publié de la manière que je croirai la plus convenable, espérant qu'il tombera sous les yeux d'un grand nombre de malades qui, comme moi, soupirent après la guérison.

Je ne pouvais ni me lever, ni me mouvoir sans endurer d'atroces souffrances, et le seul soulagement que je pouvais me procurer c'était de m'étendre sur les jambes tout droites et alors je goûtais quelque repos. Je n'étais à un jour quand je ramassai le journal qui se trouvait près de moi et je lus qu'un homme souffrant de la sciaticque avait été guéri par les Pilules Rosses de Dr Williams.

J'avais toujours eu une bien petite confiance dans les remèdes fabriqués, et par l'expérience que j'avais faite déjà, d'autres remèdes, je n'aurais pas essayé les pilules, mais me femme insistait pour que j'en fesse immédiatement l'essai. Elle en acheta une boîte et me persuada d'en prendre.

Quand j'eus fini de prendre la boîte, je me sentais mieux et je continuai à prendre les pilules et après en avoir pris six boîtes, j'étais complètement guéri. J'ai été ainsi pendant quatre mois avant de prendre les Pilules Rosses; je continuai à en prendre de temps à autre, car je les reconnais comme un excellent remède. Je ne cesserais jamais de les recommander.

CHARLES T. HOPSON. Notre correspondant ajoute que cette lettre vient du plus respectable citoyen de Fesserton, dont la parole est généralement considérée comme ayant la valeur d'un serment.

NOUVELLES LOCALES

Son Honneur le juge Hanington était en cette ville hier.

C'est de soir (jeudi) que le Révd. M. Philippe Baulieu prononce une conférence au Baraboch.

L'hon. sénateur Poirier, à Madame Poirier se sont embarqués mardi pour Oshawa, où la session parlementaire s'ouvrira hier après-midi.

M. l'abbé Dufour est revenu mardi de St-David, Madawaska, où il était allé présider aux funérailles de son vénérable père, dont on trouvera une courte notice nécrologique dans une autre colonne.

M. O. M. Melanson vient de recevoir d'Angleterre une superbe importation de tweeds, étoffes à robes et autres nouveautés d'une qualité supérieure.

M. Louis Comeau, le populaire voyageur de commerce pour la maison O'Regan, de St-Jean, vient de faire l'acquisition de sa jolie propriété de son beau père, M. Laird-Bourque, en cette ville, dans l'intention d'y faire désormais son domicile. M. Comeau est arrivé de St-Jean avec sa famille la semaine dernière.

Un grand nombre de nos concitoyens ont assisté à la belle séance qui a été donnée mardi soir par les jeunes amateurs de Cocagne. Cette représentation dramatique a été couronnée du plus grand succès. L'alle é-t-it bondée d'auditeurs. Nos félicitations à nos jeunes compatriotes.

Le carnaval des enfants, qui eut lieu mercredi soir, était une fort jolie affaire. Les costumes étaient remarquables par leur originalité et leur variété. Le prix pour le costume le plus élégant a été décerné à Mlle Anna Dufour; Sandy Tait a remporté le prix destiné à celui qui serait élu de la façon la plus originale. Le mauvais temps a empêché beaucoup de monde d'assister à ce carnaval.

Les citoyens de Shédiac apprenant avec plaisir que M. Alphonse H. Bourque, de cette ville, qui suit un cours au collège de dentiste de Baltimore, a subi ses examens finis avec succès et a obtenu un diplôme qui lui permet de pratiquer sa profession dans toute l'Amérique du Nord. Notre jeune concitoyen n'est tiré d'affaires avec honneur, et nous l'en félicitons cordialement. M. Bourque était l'un des officiers de la classe des finissants.

Mme D. J. Dufour, modiste, vient de déménager son magasin dans le bâtiment de Mme A. J. Corcier, portavoisine du magasin de M. Melanson. Un simple coup d'œil dans le nouveau local nous révèle un établissement de première classe où les dames trouveront les dernières nouveautés en fait de chapeaux garnis, formes de chapeaux, etc., etc. Au reste la réputation de Mme Dufour est plus à faire. Son salon de modes est un véritable emporium de tout ce qu'il y a de plus récent.

M. André Bourgeois, du Cove de Cocagne, est décédé jeudi de la semaine dernière presque subitement. Il a succombé à une paralysie. M. Bourgeois était un des anciens de la paroisse de Grandguig, où il jouissait d'une haute réputation de probité et d'honorabilité. Il était juge de paix et pendant sa vie occupa plusieurs places de confiance qu'il remplissait à l'entière satisfaction du public. Son épouse l'avait précédé d'un an ou deux dans la tombe et elle aussi avait succombé à une paralysie. Il laisse une nombreuse postérité à laquelle il légua un nom sans tâche, et un grand nombre d'amis.

La maladie de Guillaume, empereur d'Allemagne. Le "World", de New York, a envoyé au prince von Hohenlohe, chancelier impérial d'Allemagne et au baron Marshall von Bieberstein, secrétaire impérial, un câblegramme informant que les dépêches envoyées aux États Unis, représentent l'état de santé de l'empereur Guillaume, comme inquiétant.

Higgins' British Liniment

Liniment Anglais de Higgins GUERIT TOUX, RHUMES, GROUP, Mal de Gorge, Diphtérie, Quinsy, Neuralgie, Mal de Tête, Mal de Dents et Rhumatisme.

En savez-vous quelque chose? Alors dites-en les vertus au voisin. Sinon, il est temps que vous le connaissiez, et nous vous conseillons d'en faire l'essai tout de suite.

LA DOULEUR NE PEUT EXISTER OÙ L'ON S'EN SERTE. Madame Juge B. Laford, Moncton, écrit: « Cher Monsieur - M'étant donné un pied enflé et douloureux que six mois durant je ne pus traverser ma chambre debout, j'employai trois bouteilles d'un Liniment anglais de Higgins, et dans deux jours je me remis à marcher et j'étais guéri. »

Mme Mary Lockart, Amherst, écrit: « Votre Liniment Anglais dépense toutes les douleurs que j'ai souffertes. Pendant vingt ans, depuis mon mariage, je souffrais d'un point à l'épaule et au côté. Dans mon enfance je fus atteinte de plusieurs maladies, sans éprouver le moindre soulagement. Il y a une semaine je me froitai la poitrine et le côté avec votre Liniment Anglais le soir, et j'étais mieux le matin. Je n'ai plus senti de douleur. »

Diphthérie - Usage du LINIMENT ANGLAIS DE HIGGINS. Chaque famille devrait avoir une bouteille à la maison, et au premier signe de diphtérie, frotter de l'intérieur sur un morceau de papier blanc épais ou de lard gras, l'appliquer à la gorge aussi souvent que le malade peut l'endurer, prenant chaque fois un nouveau papier ou lard.

The Canadian Drug Co., Ltd., Saint-Jean, N. B., SEULS PROPRIÉTAIRES.

Le Grand Magasin de Moncton DE McSWEENEY!

Grande Ouverture de Modes Mercredi et Jeudi, 31 Mars et 1er Avril!

Notre Collection de Nouveautés du Printemps. Est particulièrement belle cette année. Notre Mlle Tilney et notre M. Gorham ont assisté à toutes les expositions de modes dans les provinces d'en haut et ont pu choisir un beau lot de coiffures.

Notre Exposition de Chapeaux du Printemps. Attire l'attention. De tout côté vous apercevez d'attractives nouveautés. Nous nous surpassons à chaque saison. Ne manquez de venir voir ça. Les modes les plus chiques en grande variété.

Les Chapeaux et Bonnets Garnis. Sont frappants et représentent les derniers jets de la mode de Paris, Londres et New-York. Ils sont ici pour se vendre, avec une variété infinie de Fleurs, Formes et Garnitures.

Notre Salle à Ouvrage est une véritable Rucho. D'adroites et obligeantes modistes sont prêtes à garnir chapeaux et bonnets sur commande et à le faire superlativement bien.

Venez quand vous voudrez, vous nous trouverez à votre service avec d'incomparables occasions. Mais nous vous engageons de faire vos achats avant la presse de pâques si vous voulez avoir le crème de la crème.

Peter McSweeney,

190, 192, 194, Grand'Rue, - - MONCTON.

DECES.

A Randolph, St-Jean, le 20 mars, Joseph King, enfant chéri de Philippe et Jane King, à l'âge de 9 mois et 6 jours.

Au chemin de Moncton, paroisse de Shédiac, le 16 mars, Geneviève J. Martin, épouse de Laurent H. LeBlanc, âgée de 22 ans, 4 mois et 16 jours, munie de tous les secours de l'Église. - R.I.P.

A Est Galway, Kingston, Kent, le 18 mars, d'une pneumonie, après une maladie de dix jours soufferte avec une résignation exemplaire, et munie de tous les secours que notre bonnne mère la sainte Église prodigue à ses enfants au moment suprême du trépas, Dame Marie C. Richard, épouse chérie de M. Charles Gautreau, à l'âge de 48 ans, 6 mois et 19 jours. Douce et charitable, chrétienne exemplaire, épouse modèle, mère dévouée, elle est allée cueillir la palme dont Dieu couronne la vertu. Elle laisse un époux inconsolable et quatre enfants. Les funérailles ont eu lieu le 20 mars au Village de Richibouctou, les services étant célébrés par M. le LeBlanc, de Ste-Anne. Étaient porteurs: Étienne Léger, Philias E. Léger, Urbain A. Richard, Jos. S. Allain. La regrettée défunte appartenait à la Société Saint-Joseph de Memramcook. - R.I.P.

A Fougereville, le 12 mars, à l'âge de 46 ans, s'étendant dans le Seigneur Marie C. Poir, épouse chérie de Louis L'Évêque, après une maladie de six semaines, soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, et munie des secours que l'Église prodigue à ses enfants à l'heure du trépas. Elle laisse pour pleurer sur sa tombe un mari inconsolable, cinq enfants et un bon nombre d'amis qui la regretteront longtemps. Qu'elle repose en paix.

A Moncton, le 19 mars, Alma, enfant chérie de M. et Mme Charles J. Lévesque, s'étendant au jour des bienheureux à l'âge de six ans et deux jours. Parents, séchez vos pleurs, car c'est un ange de plus au ciel.

A Memramcook, le 15 mars, s'étendant subitement Monsieur André J. LeBlanc, à l'âge de 76 ans et 4 mois. Il appartenait à l'association du Rosaire Perpétuel. Il laisse une épouse et onze enfants. Les funérailles ont eu lieu le 18 mars, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Le service fut célébré par le Révd. A. Roy, supérieur au collège St-Joseph. - R. I. P.

A Moncton, le 17 mars, s'étendant paisiblement dans le Seigneur, Léouis Dupuis, fils de feu Oudéme Dupuis et de Thérèse LeBlanc, après quelques semaines de maladie soufferte avec résignation et munie de tous les secours de l'Église, et à l'âge de 16 ans, 6 mois et 17 jours. Elle laisse pour pleurer sur sa tombe une mère, trois frères et six sœurs. Les funérailles ont eu lieu à Memramcook. La regrettée défunte appartenait à l'association du Rosaire Perpétuel, à celle de St-Joseph et à la Ligue du Sacré-Cœur de Jésus. - R.I.P.

NOUVELLE CARROSSERIE!

Armour & Hebert. Viennent d'ouvrir leur Boutique de Carrosserie dans la bâtisse en face du Bureau de l'Étude de Shédiac, et ils sont prêts à exécuter tout ouvrage de

RÉPARATION ET PEINTURAGE aux plus bas prix possibles. Voitures d'été confectionnées à grand marché. Venez nous voir avant de donner vos commandes. 22 mars 1897-34

MAISONS A LOUER FERMES A VENDRE. James McQueen, Shédiac, 18 mars '97-34

Collège Saint-Joseph MEMRAMOOOK, N. B.

PROSPERUS
I.—Cet établissement est sous la direction des Religieux de Ste. Croix.
II.—Les maîtres qui y sont assignés forment deux cours distincts; le cours commercial et le cours classique. Le cours commercial comprend quatre années; le cours classique est de cinq ans.

Hotel Terrace, (Tout près de la station du chemin de fer) Shediac, N. B.

Commodément situé au centre de la ville et confortablement meublé à neuf. Bonnes tables, bonnes chambres et bons lits. Bonne grande cuisine pour les chevaux.

Philippe F. Melanson, Shediac, 9 nov. 96—so Propriétaire.

CE N'EST PLUS DANGEREUX!

La diarrhée, le choléra, la dysentérie, les crampes, les douleurs sont instantanément guéries par le Panacée de Pendleton.

HALIFAX, 1ER AOUT 1896. C. H. PENDLETON, Rés.
Cher monsieur, j'ai eu une très sévère attaque de diarrhée, et le docteur a tout essayé pour l'enlever. Rien ne faisait, et il me recommanda finalement le PANACÉE DE PENDLETON en disant que si cela ne me guérissait point j'étais fini. Le quart d'une bouteille m'a complètement guéri. Je ne veux plus m'en passer.

Venez voir le bon Marché JOHN O'NEILL, Moncton.

Vous y trouverez toutes les Meilleures Qualités de FARINE, qu'on décline à 35 le quart à montent.

GROCERIES

qui toujours exerce l'envie de nos concurrents et fait l'admiration des ménagères, n'a jamais été si complet, si abondant.

Charles A. Dickie, (Successeur de DICKIE FRERES) MARCHAND GENERAL DE

Ferronneries et compris fournisseurs de voitures, Fer en barre, Acier, Farine, Moulés, Son, Groceries, Faïence, etc

Gale! Gale! TONGENT de Lawton

Chez qui sont atteints de cette maladie et veulent guérir

A. G. LAWTON

On ne trouve toute espèce de Remèdes contre toutes les douleurs et toutes les maladies, et ce n'est que raisonnable.

FEUILLETON. UN HEROS DU CANADA

XVI LE POTEAU DE TORTURE (Suite)

—Où venez-vous? demanda Tangay.
—Da lac Ontario, répondit Jean Canada, et vous?
—Da la mort, répliqua le marquis de Coetquen.

—Et vous allez...
—Je ne vous quitte plus.
—Le chef des Visages-Pâles ne sait rien? demanda le Bison-Noir.
—Je sais que le Canada se soulève, que nous chasserons les Anglais de Montréal, que les catholiques cesseront d'être persécutés par les calvinistes, et que la terre que nous foulons redeviendra la Nouvelle-France.

—La maison de mon frère a été incendiée.
—Qu'importe, répliqua Jean Canada, je oocherai dans la tente. Il se tourna vers Tangay:
—Je ne vous demande point ce qu'est devenue la Maison des Rapides?
—Dévastée après le sinistre de la Grande Hâte.

—Allons, dit Jean Canada, quand l'aigle n'a plus d'aile, il monte droit au soleil; jusqu'à un jour où nous posséderons une armée, Dieu nous laisse les bois et la liberté.
—En un moment, les Abénaquis et Canadiens se mêlèrent sous le dôme frais des arbres. Les questions, les réponses succédaient avec une fièvre rapide.

Jean Canada raconta le succès moral de sa mission et l'accueil qu'il avait reçu dans les plus humbles villages quand on y avait aperçu qu'il venait de recruter des hommes capables d'épauler le mousquet, de lancer le tomahawk ou de manier la lance, afin d'chasser l'Anglais. Bison-Noir interrogea par Jean Canada sur la façon presque miraculeuse dont il était arrivé dans l'île pour arracher Patira, Halgan et Tangay au plus terrible des supplices, répondit en désignant Nonpareille:
—La fille-aux-cheveux-d'argent avait trouvé le moyen de me faire connaître laquelle des filles renfermait les captifs: da canot qu'elle montait avec Patira, elle laissait tomber au plus profond de l'eau un câble végétal dont l'extrémité fut liée au rivage. J'ai suivi la route, et le Maître du Ciel vous a tirés des mains des Harons.

Colons et Abénaquis se remirent en marche dès le matin et se rapprochèrent du village de la Chine. Tangay tenait la tête de la colonne entre Nonpareille et Patira. Il ne sentait plus la fatigue, et quand ses lèvres s'entr'ouvraient, il murmurait:
—Hervé!

XVII LA FILLE DE L'AGENT DE POLICE.

La nuit était venue d'une façon complète, et cependant Georges Malo ne songeait point à allumer la lampe destinée à éclairer le travail du soir. En ce moment il se reposait à la fois le corps et l'esprit; le corps en gardant une attitude abandonnée dans un vaste fauteuil, l'esprit en écoutant le babillage d'Hervé. Depuis le jour où Patira, résolu à chercher la trace de Tangay, avait confié l'enfant au jeune Français, celui-ci s'était pris pour Hervé d'une subite tendresse. L'ardent défenseur de la cause canadienne qui avait à cette heure tout sacrifié à sa patrie sentait pour la première fois son âme se détendre. La présence d'Hervé lui apportait à la fois une consolation et un mélancolique regret. Si les circonstances l'avaient permis, si le péril des siens ne l'avait jeté dans une lutte sans cesse renouvelée, Georges ôdant à la tendance affectueuse de sa nature, aurait choisi une compagnie et résumé sa vie entre de doux et faciles bonheurs. Mais son devoir imposait silence aux inspirations de la jeunesse, et il vivait seul avec la grande idée qui remplissait son cerveau et parfois épanouissait son cœur: l'idée de rendre libre la terre qui s'était appelée la Nouvelle-France, et que ses compatriotes avaient liée au Royaume de lys, à

travers l'immensité des océans. Mais à cette heure indécise de réverie et de repos, Georges Malo sentait peser sur lui la solitude. Le langage d'Hervé le charmait et l'attristait à la fois. Avec la grâce de son âge, l'enfant lui parlait de ses premiers souvenirs. Il lui peignait les hautes murailles de l'antique abbaye de Léhon, la chapelle dont les bas-côtés renfermaient, sous les arcatures à jour, les tombeaux des plus nobles familles de Bretagne, les jardins spacieux, les vergers fleuris. Il racontait comment Patira l'entraînait parfois dans des promenades lointaines, et rappelait le jour où celui-ci l'avait fait agenouiller devant la fenêtre grillagée d'un cachot de la tour Ronde. Cette vie d'enfant, qui comptait que quelques printemps à peine, se déroulait pour Georges dans un langage naïf, pimenté, rempli d'imprévu. Puis l'existence d'Hervé était menacée, le tocin sonnait dans les hautes tours; on entendait harler la révolution aux portes de l'abbaye, Patira l'entraînait dans les dédales noirs d'un souterrain. Il passait deux nuits dans les ruines da Guildo, et se trouvait enfin, après l'horreur d'une tempête, entre les bras d'un vieillard qui était son grand-père, et sur un navire qui lui appartenait.

Hervé charmé d'exciter l'attention de Georges montrait une verve intarissable. Quand il eut terminé son récit, il nous ses bras autour da son de Georges Malo. Celui-ci l'étranglait sur sa poitrine et l'y regarda avec un geste de caresse. Alors, sans qu'il comprit pourquoi, une image surgit devant lui. Il retrouvait distinctement dans son souvenir le visage de la jeune fille qu'il avait un soir défendue contre l'agression des matelots ivres, qu'il avait retrouvés plus tard montant les degrés de l'église, et une autre fois faisant l'aumône à une pauvre veuve.

Il se rappela son nom, un nom simple et harmonieux: Nadie. Dans une nuit à peine dissipée par de faibles lueurs, il voyait se dessiner sa petite maison cachée derrière un rideau de lilas. Cette jeune fille était modeste, pieuse et bonne; son visage reflétait la douceur et la tristesse, et tandis que Georges gardait Hervé dans ses bras et l'y berçait d'un mouvement lent et doux, il se prenait à souhaiter que le hasard placât une fois encore cette jeune fille sur son chemin. Si lui avait été permis de posséder les joies de la famille, les tendresses du foyer, il sentait qu'il eût aimé lui devoir les bonheurs d'une union sainte. Il regrettrait de n'avoir pas songé à chercher à retrouver dans Montréal la petite maison de l'impression de ne point s'informer des parents de Nadie. Sans doute ils étaient honnêtes, loyaux, Français et catholiques, car le peu de mots échangés avec la jeune fille avait prouvé à Georges qu'elle aimait Dieu et chérissait la France.

—Où, je la chercherai, se dit Georges, je la retrouverai, je verrai son père.
Il n'eut pas le temps d'achever sa pensée, un coup léger frappé à la porte lui fit poser à terre Hervé que le silence et l'ombre invitaient au sommeil, et il ouvrit sa visière.

Nous avons dit que la chambre de Georges était plongée dans l'obscurité complète. Il ne put donc distinguer ni reconnaître la personne qui se trouva subitement devant lui, mais l'ampleur de son ouïsage maate et les vagues contours d'une tête enveloppée d'un voile, trahirent suffisamment la femme. Elle paraissait hors d'âge, et s'appuyait contre le chambrant de la porte, comme si elle eût craint de tomber. Un souffle pressé passait ses lèvres. On devinait dans le mouvement de sa tête baissée, dans l'abandonnement de ses bras le long de son corps qu'elle se trouvait sous le coup d'une poignante angoisse.

—Que puis-je pour vous? demanda la Georges Malo.
L'inconnue parut retrouver un peu de force, elle cessa de s'appuyer contre la porte, se pencha vers l'escalier, préta l'oreille, puis, se glissant dans la chambre, tandis que Georges cherchait à allumer la lampe:
—Monsieur Georges Malo, dit l'inconnue d'une voix étouffée, je suis venue pour vous sauver. Il faut partir tout de suite, sans cela, oh! sans cela vous êtes perdu.

—Où vent m'arrêter? demanda Georges.
—Où, ce soir, cette nuit, tout à l'heure peut-être.... Et moi, connaissant ce complet, je n'ai pas voulu laisser s'accomplir cette œuvre d'iniquité.... A demi mort de peur, j'accours... vous le

comprenez, il faut un danger pressant pour que je sois ici chez vous à pareille heure....
—Nadie! s'écria-t-il, dites-moi que vous êtes Nadie.
—Où, répondit la jeune fille, vous m'avez un jour défendue, et je tiens à payer ma dette.
—Mais comment savez-vous....
—Qu'importe! s'écria Nadie avec une violence mêlée de douleur, vous sentez bien que je dis vrai, vous comprenez que s'il ne se fut agi de votre existence, je ne me trouvais pas ici.... Il faut faire vite de je, fuir sans retard.... Georges avait allumé la lampe, il vit en face de lui Nadie pâle comme une morte sous le voile noir dont elle avait couvert sa tête.

—Sais-je seul menacé? lui demanda-t-elle, répondez-moi sur l'honneur.
—Vous compatriotes le sont comme vous.
—Pouvez-vous les prévenir tons, les sauver?
—Non! dit Nadie qui tordait ses mains blanches comme la cire, je suis impuissante à les sauver tous.... Vous êtes le chef da complot, avec Jean Canada qui hureusement est absent.... Il faut que vous échappiez à la police anglaise, il le faut dans l'intérêt même de la chose que vous défendez.

—Ne penserait-on pas que j'ai trahi cette cause, Nadie? D'ailleurs vous vous exagérez le danger, sans doute. Depuis un an j'ai vingt fois entendu ce que vous venez de me dire avec une bonté, une générosité dont je suis touché plus que vous ne sauriez le croire. Je suis accoutumé au péril, Nadie, sans ce cher enfant dont la vie m'est confiée je ne me sentirais pas même ému à la pensée de mon arrestation. Ne dois-je pas succomber dans la lutte au sein de laquelle je me suis jeté? Chaque fois que j'ai songé même durant une heure à me soustraire aux obligations qu'elle m'impose, la Providence a pris soin de me faire souvenir que je n'ai point le droit de songer à vivre de la vie commune.... La mort me menace, dites-moi, Nadie, vous même vous braves pour m'éviter un péril aussi grand que le mien.... Je puis donc parler sans crainte, et vous pouvez m'écouter sans rougir.... Quand vous êtes entrée ici je songeais à vous....

—A moi! dit Nadie en croisant avec force ses mains sur sa poitrine, à moi! vous, Georges Malo... Quelle que soit désormais ma destinée je me souviendrai de cette parole.... Je me croyais vouée à des chagrins que ne devait adoucir aucun consolation.... Eh bien! cette consolation vous venez de me la donner et ma part est faite en ce monde. J'ai obtenu une pensée d'un noble cœur, c'en est assez pour la pauvre Nadie, c'est plus qu'elle n'avait le droit d'espérer.

Un sanglot souleva la poitrine de la jeune fille qui cacha sa tête dans ses mains après avoir fait des vains efforts surhumains pour dompter les émotions terribles dont s'emplissait son âme depuis plusieurs heures; elle se sentait enfin brisée.
Depuis longtemps déjà, la fille de l'agent de police souffrait d'un mal moral qu'elle ne pouvait définir. L'atmosphère qu'elle respirait lui semblait malsaine. Elle se prenait à étudier la voix, les allures de son père que jusqu'alors elle s'était contentée d'aimer. La défiance était entrée tellement en elle à la façon dont se produisaient les infiltrations d'eau souterraines. Cette défiance grandit, puis s'appliqua à toute chose. Elle eut les regards jetés sur elle; elle se sentit froissée de certains silences. Peu à peu elle devina qu'une réprobation s'attachait à sa personne. Cependant Nadie n'avait jamais fait de mal. Elle se montrait pieuse, bonne, laborieuse, obéissante. Elle fut longtemps avant de comprendre que son nom exerçait une influence opposée, suivant le caractère de ceux qui l'entendaient prononcer. Pour les uns il était un talisman, un laissez-passer; à d'autres il inspirait la crainte et peut être même le mépris. Da jour où Nadie sentit germer en elle l'idée qu'elle portait la peine d'une fétrissure indélébile et imméritée, elle résolut de connaître à quel motif elle la devait attribuer. Dès lors elle questionna davantage son père. L'apercevant un matin fortuitement dans la rue, elle le suivit, et le vit entrer dans les bureaux de la police. Cette rencontre n'amena cependant aucun soupçon, Nadie



FATHER KOENIG'S NERVE TONIC

Comme un Navire Sur la Mer Orageuse.
Si Fontaine St. WOODBURY, MASS., Oct. 1896.
J'ai souffert d'une maladie de cœur pendant 9 ans, tellement que je ne pouvais marcher sans m'appuyer sur un bâton, et que je ne pouvais dormir que dans la position de l'homme qui se couche sur le dos, les bras étendus au-dessus de la tête, et les jambes étendues devant moi. J'ai essayé de tout ce qu'il y avait de remède, mais rien ne faisait. J'ai vu un homme ivre en un quart d'heure, et j'ai vu un homme mourir de la même maladie que j'avais. Je me suis procuré un peu de votre remède, et j'ai commencé à l'utiliser. Je me suis senti mieux, et j'ai pu marcher sans bâton, et dormir tranquillement. Je vous en remercie de tout cœur.

GRATIS
En Livre Précieux sur les Maladies Nerveuses et sur le bien-être de l'âme. Les malades peuvent se procurer ce livre gratuitement. Ce livre est en français et est adressé par la poste. Il est accompagné d'un prospectus et d'un questionnaire. Il est adressé à M. Koenig, 2123 Notre-Dame, Montréal.

AGENTS:
L. MCGALE, 2123 Notre-Dame, Montréal. LAROCHE & CIE, Québec.

Vous n'êtes pas tenu De me payer argent comptant, si vous détenez vos marchandises au Montre

Système de Versements

J'ai un gros assortiment de Montres

D'OR, AMALGAMÉ D'OR, ET D'ARGENT, pour Dames et Messieurs.

K. BEZANSON. Magasin de Bijouterie et de Montre.

285, 287 et 289 Grand'Rue, Moncton, N. B.

PATRONISEZ LE Magasin Blanc Barker

Ce sont eux qui ont baissé les prix!

Voici quelques-uns de nos prix: Bon RAISIN à 40cts la lb et plus.

Meilleur Raisin de Corinthe Yastang 40cts Citron, Lemon et Orange Peel rieng 10cts. Excellent mélange de BONBONS 50cts en montent. THE, 15cts en montent. THE extra rien que 25cts la lb.

C'est nous qui avons les premiers donné un consommateur le SUCRE au prix du gros, et nous continuerons à le faire.

BLÉDINDE en conserves, 5cts. TOMATES, 5cts. FARINE au prix des meuniers, \$4.25 le quart, en montent.

Nous venons de vous donner une idée de nos bas prix. Nous n'achetons que les meilleures marchandises et nous les revendons à un bas prix qui ne peut manquer d'attirer et mériter votre attention. VENEZ NOUS VOIR.

Souvenez-vous bien de la place: Magasin Blanc de Barker

(En face du Magasin de hardes de Martin)

287 Grand'Rue - MONCTON

34699—5mp

Magasin de Modes A MONCTON

(PORTE VOISINE DU MAGASIN DE M. SIMON MELANSON.)

Mme D. J. DOIRON

A l'honneur d'informer le public de Moncton et des villages environnants qu'elle vient d'ouvrir un MAGASIN DE MODES première porte à l'ouest du Magasin de M. Simon Melanson, grand-rue, Moncton.

Les Dames trouveront à ce nouvel établissement un assortiment complet de

Manteaux, Chapeaux, Garnitures, Plumes, Fleurs, Articles de toilette de toute sorte,

Et des modèles accompagnés pour la confection des chapeaux, etc. Aucune peine ne sera épargnée pour donner la plus entière satisfaction aux Dames et Damesilles qui s'honoreront de leur distingué patronage, que se soit avec instances.

Tout à des prix modiques, à la portée de toutes les bourses.

Mme D. J. Doiron. Moncton, 30 mars 1896.

TERRE, MOULIN A SCIE ET A BARDEAU A VENDRE.

Quiconque désire acheter un moulin à scie et à bardeau, avec 200 arpents de bonne terre, une bonne maison, grange et forge, et 25 arpents en culture, situé dans la paroisse d'Acadieville—il y a une maison d'école située sur un des lots de cette terre—pourront s'adresser au soussigné.

L. G. VAUTOUR. Richibouctou, 21 nov. 1896.

C. VAUTOUR, MARCHAND DE NOUVEAUTES

GROCERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, ETC

RICHIBOUCTOU, N. B.

Assortiment toujours au complet. Importations quotidiennes. Vend à grand marché. Pratiques servies avec promptitude et exactitude. Le public est invité à venir se procurer ses besoins chez le soussigné.

LE MONITEUR ACADIEN

Contient toujours les dernières nouvelles et est le journal le meilleur et le plus publié dans les provinces maritimes.

Parait deux fois par semaine pour \$1 par année, payable d'avance. Abonnez-vous au

MONITEUR ACADIEN.